

Genève, le 15-04-2021

livraison au GTS de notes sur la visioconférence
du 15 avril 2021 de 10h à 12h00

va à destination de participantes
laure.schoenenberger@outlook.com
lemaiz1@yahoo.es
nathalie.riesen@gmail.com
seren.guttmann@hispeed.ch
yasmine.motarjemi@bluewin.ch

Notre réf. 3813-CoT

note sur la visioconférence du 15 avril 2021

groupe de travail «harcèlement, mobbing et lanceurs d'alerte»

ont participé: GUTTMANN Serèn; LEMA Rosa; MOTARJEMI Yasmine; RIESEN Nathalie; REYMOND Claude; SCHOENENBERGER Laure // GLOOR Werner n'a pas pu établir la liaison

10h08 «tour de table» sur les pistes de réflexions groupe de travail GTS

Concernant la collecte de données, elles mettent en évidence des exigences de «professionnalisme» que tous les membres du groupe n'ont pas encore acquises; concernant la protection et soutien aux victimes on constate que présentement le GTS ne comporte pas de nombreuses compétences en la matière. Pourtant il faut que cesse le «viol professionnel». Peut-être faudrait-il privilégier la prévention avec la mise en place de pair-aidant pour apprendre les victimes à formuler et donc pour être mieux prises en compte, créer une tribune à partir de laquelle elles puissent s'exprimer. Dans cette perspective, on pourrait imaginer de tenter de fédérer des expériences par d'autres collectifs dans ce domaine. Les pistes de réflexions fournies par Nathalie vont au-delà de l'horizon que s'étaient donné les victimes du GTS; et la «découverte» de l'existence de la Convention 190 de l'OIT - consécutivement à une conférence organisée début mars par l'Université de Genève - nous permet d'entrevoir une prise en charge de la thématique un peu différente de ce qui fut envisagé précédemment.

11h10 débat : maintenir nos missions ou les reformuler

Initialement le GTS ambitionnait principalement l'élaboration d'un inventaire des lacunes du système législatif actuel + la rédaction de propositions de réforme légale. Nous sommes toujours d'accord avec ces objectifs, mais comment amener les autorités à considérer le problème et à s'occuper des victimes ? La convention 190 OIT caractérise bien les situations de harcèlement, préconise quels types de droits doivent être véritablement érigés et assignent aux gouvernements des astreintes de réalisations, cependant il ne semble pas que la Suisse ait déjà ratifié cette convention. Il est improbable qu'une saisine directe du SECO par notre petit GTS déclenche quoique ce soit, mais on peut essayer en mettant en copie les représentant-e-s des partenaires sociaux qui y siègent. Par ailleurs il est possible d'agir localement sur nos autorités cantonales pour que les représentant-e-s de la République genevoise au Conseil des Etats et National interpellent les instances de la Confédération. Ainsi, fort des analyses qu'il va entreprendre, le GTS pourrait agir par voie pétitionnaire en vue de déposer ses préconisations sur la table du Grand-Conseil.*

11h15 décisions

- Claude élabore des notes de visioconférence de façon à informer Me GLOOR et homogénéiser nos prochains investissements personnels.
- Sans retard, chaque membre exprime ses envies sur le suivi qu'il souhaite voir emprunter par le GTS
- D'ici au 29 avril, chaque participant-e procède à une évaluation de la C190 et reporte par écrits ses remarques ou suggestions (avec le logiciel de traitement de texte de sa prédilection) pour les faire parvenir à Claude qui agrégera le tout dans une mise en forme appropriée
- Claude prépare un rapport sur le travail du GTS - lequel devra requérir l'adhésion des

Section Genève-La Côte – GTS Harcèlement
syndicom · Rue des Terreaux-du-Temple 6 · CH-1201 Genève

membres du groupe avant qu'il soit publié dans la tribune que la section genevoise de syndicom fait paraître dans le Courrier (prochaine publication vraisemblablement le 14 mai). On pourrait alors y annoncer notre initiative de fédérer les collectifs dans le domaine de façon à partager les expériences et de concerter les moyens d'agir.**

modalités de suivi

1. Nous renonçons pour l'instant à associer dans nos travaux d'autres personnes que celles mentionnées dans les présentes notes.
2. Les personnes ayant participé aux échanges de la visioconférence du 15 avril amendent, complètent ou retranchent dans ses notes **jusqu'au 22 avril 16h00**. A partir de là Claude verrouillera celles-ci et les communiquera à Me GLOOR.
3. Claude achemine immédiatement auprès de chacune les liens sur la Convention 190 et sa Recommandation - un fichier de référence de Yasmine a déjà été redistribué à 12:03
https://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO::P12100_ILO_CODE:C190
https://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=NORMLEXPUB:12100:0::NO::P12100_ILO_CODE:R206
4. La prochaine séance de travail se déroulera en présentiel dans une des deux salles de conférence de l'ASRO de 10h00 à 12h00

***Appréciation de Claude :** l'essence même des objectifs de nos missions n'a pas été modifiée = puisqu'un standard est promulgué et nous considérant comme suffisamment aguerris, nous avons simplement restreint la partie procédure **en renonçant à la lettre a)**

- a) Avec une cadence d'une personne par semaine, une équipe de juristes et de psychologues examinerait l'expérience des victimes, analyserait leur cas et les failles éventuelles du système. Une comparaison avec les standards internationaux serait également souhaitable.
- b) Cette analyse ferait l'objet d'un « White paper » sur la base de laquelle une proposition pour la révision ou la réforme de la loi serait préparée.
- c) Une campagne de sensibilisation pourrait (pétition, programme radio, TV) compléter la démarche.

** avec une sollicitation particulière de l'Association des juristes progressistes ?

Mes autres initiatives :

i-mise en ligne de documents ou positions pouvant nous être utiles à titre de référence avec <
<https://www.asro1918.org/spip.php?article94> < <https://www.asro1918.org/spip.php?article95> <
<https://www.asro1918.org/spip.php?article93> < <https://www.asro1918.org/spip.php?article92>

ii-crédation d'une adresse courriel de distribution comprenant l'ensemble de celles des personnes accréditées par le GTS à ce jour

ultimes corrections le 21-04-2021